

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Fontaine d'Ouche - Avenue du Lac - Rue de Bourges - Allée de Saint-Nazaire - Echange foncier avec Grand Dijon Habitat**

Monsieur PRIBETICH expose :

Grand Dijon Habitat a engagé un projet d'éco-réhabilitation de 118 logements situés îlot Berry - 2-4 rue de Bourges et 28-30 avenue du Lac, comprenant également le réaménagement des espaces extérieurs. Dans le cadre de cette opération, le bailleur social propose à la Ville de procéder à un échange de terrains, en lui cédant une parcelle d'une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup> et de l'échanger contre des emprises foncières d'une superficie totale d'environ 650 m<sup>2</sup>.

Cette restructuration foncière permet à Grand Dijon Habitat de reconfigurer les espaces extérieurs aux abords immédiats des immeubles et de régulariser la situation cadastrale des aménagements existants (espaces arborés et escaliers) en limite des voies. Cet échange foncier permet à la Ville de bénéficier d'un terrain pour l'aménagement des abords du groupe scolaire Alsace, en complément de la parcelle EM n°16 dont l'acquisition sur Habellis a été proposée au Conseil Municipal de ce jour.

Compte tenu de l'intérêt de l'opération, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise foncière aménagée en espace vert, en limite des abords de l'ensemble immobilier rue de Bourges et avenue du Lac, d'une superficie d'environ 470 m<sup>2</sup>, et un passage situé allée de Saint-Nazaire, cadastré section EM n°192p, d'une superficie d'environ 140 m<sup>2</sup>. Elles seront cédées avec un terrain non aménagé, cadastré EM n°16p, d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Ces emprises seront cédées en échange contre un terrain appartenant à Grand Dijon Habitat, situé 42 avenue du Lac, cadastré section EM n°193p. Il est précisé que cet échange interviendra sans soulte, conforme à l'avis de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la régularisation foncière des aménagements réalisés par Grand Dijon Habitat aux abords de son ensemble immobilier situé 2-8 rue de Bourges et 28-30 avenue du Lac et de la reconfiguration de ses espaces extérieurs, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière aménagée en espace vert en limite des abords de l'ensemble immobilier rue de Bourges et avenue du Lac, d'une superficie d'environ 470 m<sup>2</sup>, et d'un passage situé allée de Saint-Nazaire, cadastré section EM n°192p, d'une superficie d'environ 140 m<sup>2</sup> ;

2 - décider de céder ces emprises avec un terrain non aménagé, cadastré section EM n°16p, d'une superficie totale d'environ 650 m<sup>2</sup>, et de les échanger contre un terrain situé 42 avenue du Lac, appartenant à l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat - 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, cadastré section EM n°193p, d'une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, tels que représentés sur le plan ci-annexé ;

3 - dire que cet échange interviendra sans soulte et par acte administratif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Sans participation : 6**